

Bonjour,

À compter du 22 août 2022, il sera possible de connaître les heures de passage de l'autobus du matin et du soir de votre enfant. Les informations seront disponibles sur le Portail-parents à l'adresse : [www.portailparents.ca](http://www.portailparents.ca)

### Pour vous inscrire au Portail :

- Accéder au [www.portailparents.ca](http://www.portailparents.ca), cliquer en haut à droite sur le bouton « **Se connecter** »;
- Suivre les directives contenues dans le lien « **Aide à la connexion** » en bas à gauche; une vidéo explicative sera disponible pour vous aider;
- Après votre inscription, ou si vous avez déjà accès au Portail, cliquer sur la tuile « **Dossier** » et consulter l'onglet « **Transport** ».

Veillez noter que les heures de passage sont approximatives et que, pour la première semaine d'école, nous demandons aux élèves d'être à l'arrêt **15 minutes avant l'heure indiquée**; l'horaire du transport va se stabiliser par la suite. Pour le reste de l'année scolaire, nous demandons aux élèves d'être à l'arrêt 5 minutes avant le passage de l'autobus.

Tous les élèves ayant droit au transport scolaire sont automatiquement inscrits sur la liste des parcours. Les lieux d'embarquement et de débarquement se situent habituellement à proximité de votre adresse de domicile : soit à l'intérieur de 300 mètres pour les élèves du primaire et de 500 mètres pour les élèves du secondaire.

De plus cette année, il sera à nouveau possible d'accommoder l'élève en donnant accès au transport vers une deuxième adresse, autre que son adresse principale (avec changement d'autobus ou non). À cet effet, la deuxième adresse devra être inscrite au dossier de l'élève pour que celui-ci puisse y avoir droit et **ce sera la seule où il sera possible d'aller en tout temps (avec celle de résidence bien sûr)**. Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école pour faire ajouter la deuxième adresse au dossier de votre enfant.

La deuxième adresse pour le transport sera permise pour les situations suivantes seulement :

- Garde partagée
- Famille d'accueil
- Gardiennage
- Activités sportives ou culturelles reconnues sur une base régulière.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter nos politiques et règlements sur le site du Centre de services scolaire René-Lévesque à l'adresse suivante :

<https://www.csrl.qc.ca/transport-scolaire/>

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec le secrétariat de l'école de votre enfant.

**Bonne rentrée 2022-2023!**